



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 avril 2015

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de BRAZEY EN PLAINE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le lundi 20 avril 2015 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DELEPAU, Maire.

Etaients présents : Gilles DELEPAU, Jacqueline PASSEMARD, Marie CENDRIER, Rachida RADI, Maureen BELIARD, Brigitte LANOE, Rachel GRIVault-LAISNE, Nathalie MARIN GARCIA, Martine FRANCOIS, Jean-Luc BOILLIN, Pascal DUMONT, Lionel HOUEE, Mathieu POUILLY, Joris BARBE, Patrick PICHON, Frédéric FEVRE, Julien BALME, Yves PITOIS.

Absentes excusées : Emmanuelle GOLLOTTE

Rachida RADI arrive à 20h07.

Le quorum étant atteint, le conseil a pu valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jean-Luc BOILLIN a été élu secrétaire de séance

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit ajouté trois points à l'ordre du jour : convention de servitudes ERDF, le projet de canalisation gaz et la motion du conseil municipal pour l'école élémentaire. Les conseillers acceptent à l'unanimité .

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 23 mars 2015.

Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du lundi 23 mars 2015. Le conseil municipal approuve le procès-verbal à la majorité absolue.

Rachida RADI arrive à 20h07.

Le conseil municipal examine ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION

1 – Approbation du cahier des charges pour la Délégation de Service Public (DSP) pour l'assainissement.

Monsieur le Maire explique la délégation par affermage du service d'assainissement collectif. La procédure de délégation de service public a été lancée ; un projet de cahier des charges a été établi par le cabinet GUESAC'EAU qui a été retenu comme pour assurer l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Monsieur Frédéric FEVRE présente le cahier des charges qui décrit les infrastructures en place et les données principales du système d'assainissement collectif, le service qu'il convient d'apporter aux usagers, les modalités de l'exploitation, les différents travaux d'entretien et de contrôle à la charge du fermier ainsi que les modalités financières du contrat.

Monsieur Jean-Luc BOILLIN demande ce qu'il est prévu en ce qui concerne le coût des branchements qui lui paraît très élevé.

Monsieur le Maire rappelle que la SAUR, gestionnaire de réseau actuel, facture les raccordements habitation sous la forme d'un forfait. Pour un raccordement de 2 m ou 10 m le prix est le même. Il demande à ce que le raccordement ne soit plus soumis au forfait.

Monsieur Frédéric FEVRE explique que la baisse du prix de l'abonnement et du forfait de raccordement constitue un objectif prioritaire pour le cabinet chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces tarifs pourront faire l'objet d'une négociation avec les candidats retenus.

Monsieur Patrick PICHON explique que la loi ALLUR actuellement en discussion au Parlement confierait la compétence aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ainsi la Communauté de Communes Rives de Saône prendrait la compétence d'ici 4 ans. Il serait donc plus judicieux de prendre la DSP sur 9 ans.

Monsieur Jean-Luc BOILLIN demande à ce que l'assainissement soit vérifié lors de la vente d'un bien immobilier.

Monsieur le Maire demande à ce que le cahier des charges soit modifié de la manière suivante :

- La DSP devra être prise pour 9 ans,
- Il faudra intégrer les contrôles de l'assainissement lors de la vente de biens immobiliers.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'approbation du cahier des charges pour la Délégation de Service Public pour l'assainissement.

La délibération suivante sera prise :

Délibération n°046-04-15

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure en cours relative à la Délégation du Service Public d'assainissement collectif. Il présente le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre. Ce dossier comprend notamment :

- le règlement de consultation,
- un projet de cahier des charges,
- un projet de règlement du service,
- des informations concernant les caractéristiques du service (inventaire, plan, comptes rendus...).

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation pour l'affaire citée en objet.

2 - Acquisition de la maison et du terrain de Monsieur BONTEMPS

Monsieur le Maire explique le défaut d'entretien et le péril manifeste causés par le délabrement de la maison de Monsieur BONTEMPS située 27 route d'Auxonne à Brazey en Plaine. L'offre d'achat proposée à Monsieur BONTEMPS est d'un montant de 1 500.00 € sans les frais de démolition et d'acte notarié.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité bourguignonne, le Conseil Régional favorise, par des aides financières, la sauvegarde des variétés fruitières anciennes en Bourgogne. Il serait peut être envisageable de faire naître ce projet sur ce terrain placé à l'entrée de Brazey en Plaine, route d'Auxonne.

Monsieur Mathieu POUILLY demande si le secteur sera sécurisé entre l'achat et la démolition.

Monsieur le Maire le Maire répond par l'affirmative.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la maison et du terrain de Monsieur Bontemps.

La délibération suivante sera prise :

Délibération n°047-04-15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

CONSIDERANT le défaut d'entretien et le péril manifeste causés par le délabrement de la maison située 27 route d'Auxonne à Brazey en Plaine, appartenant à Monsieur Daniel BONTEMPS, cadastrée section YH n°115,

CONSIDERANT l'offre d'achat à Monsieur Daniel BONTEMPS d'un montant de 1500.00 € ,
CONSIDERANT que les frais de démolition et les frais d'acte seront à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'aliénation de la parcelle cadastrée section YH 115 au profit de la commune de Brazey en Plaine ;

DIT que cette aliénation fera l'objet d'un acte notarié auprès de l'Office Notarial BRESSON et HARNISH sis à Saint Usage.

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier.

3 - Convention de servitudes ERDF/BRAZEY EN PLAINE

Monsieur le Maire explique que vu l'installation d'un poste de transformation HTA BTA (PREDA) de type PSSA et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité par ERDF, chemin d'exploitation lieu-dit En Preda à Brazey en Plaine, une convention de servitudes relative à l'occupation de 16 m2 de terrain faisant partie domaine public communal doit être passée avec ERDF.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la Convention de servitudes ERDF/BRAZEY EN PLAINE.

La délibération suivante sera prise :

Délibération n°049-04-15

VU le Code Général des Collectivités ;

VU l'installation d'un poste de transformation HTA BTA (PREDA) de type PSSA et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité par ERDF, chemin d'exploitation lieu-dit En Preda à Brazey en Plaine ;

CONSIDERANT le projet de convention de servitudes relatif à cette occupation de 16 m2 de terrain empiétant sur le domaine public communal dressé par l'Office Notarial NOURISSAT, MISSEREY, STRIFFLING et VIARD ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

HABILITE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune l'acte notarié concernant cette convention de servitudes liant la commune de Brazey en Plaine et ERDF et portant sur l'occupation du domaine public par un poste de transformation (parcelle YK 63) ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier.

4 - Projet de canalisation de gaz Artère du Val de Saône

Monsieur le Maire explique que la société GRTgaz a déposé auprès des services du Ministre de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie une demande d'autorisation en vue de la construction et de l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz reliant les communes d'Étrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne).

Ce projet vise à développer les capacités de transport de gaz naturel sur un axe nord-sud, dans le centre Est de la France. Il consiste en la réalisation d'une canalisation d'un diamètre d'environ 1 200 mm, d'une longueur de 187 km.

Dans le cadre de ce projet, qui concerne les départements de l'Ain, de Côte d'Or, de Saône et Loire et de Haute-Marne, GRTgaz a également sollicité la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Selon le décret n°2012-615 du 2 mai 2012, qui prévoit une consultation des services et des collectivités territoriales, Monsieur Le Préfet de Côte d'Or sollicite l'avis de la Commune de Brazey en Plaine.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de canalisation de gaz Artère du Val de Saône.

La délibération suivante sera prise :

Délibération n°048-04-15

VU le Code Général des Collectivités ;

CONSIDERANT le courrier de consultation de Monsieur Le Préfet de la Côte d'Or, accompagné du dossier, reçu le 23 février 2015 ;

CONSIDERANT que la société GRTgaz a déposé auprès des services du Ministre de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie une demande d'autorisation en vue de la construction et de l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz reliant les communes d'Étrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne). Ce projet vise à développer les capacités de transport de gaz naturel sur un axe nord-sud, dans le centre Est de la France. Il consiste en la réalisation d'une canalisation d'un diamètre d'environ 1 200 mm, d'une longueur de 187 km

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, qui concerne les départements de l'Ain, de Côte d'Or, de Saône et Loire et de Haute-Marne, GRTgaz a également sollicité la déclaration d'utilité publique de cette opération ;

CONFORMEMENT aux dispositions du décret n°2012-615 du 2 mai 2012, qui prévoit une consultation des services et des collectivités territoriales, Monsieur Le Préfet de Côte d'Or sollicite l'avis de la Commune de Brazey en Plaine ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de canalisation de gaz, artère du Val de Saône ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier.

5 - Ecole élémentaire de Brazey en Plaine : Motion du conseil municipal

Monsieur le Maire explique que les effectifs actuels de l'école élémentaire sont de 156 élèves cela fait une moyenne de 22.28 élèves/classe.

Les effectifs pour la rentrée 2015/2016 seraient de 146 élèves soit une moyenne de 24.33 élèves/classe.

Monsieur le Maire souligne que les parents, enseignants et le conseil municipal sont inquiets car beaucoup d'enfants sont en difficultés scolaires sur le secteur. 40 élèves sont notamment suivis par un psychologue. Cette suppression de classe aura pour conséquence en augmentant le nombre d'élèves par classe, d'entraver le travail des enseignants qui s'investissent pour inverser la tendance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la motion concernant la suppression d'une classe à l'école élémentaire.

La délibération suivante sera prise :

Délibération n°050-04-15

CONSIDERANT nos effectifs actuels de 157 élèves pour la rentrée 2014 pour une moyenne actuelle de 22.28 élèves /classe ;

CONSIDERANT les effectifs prévus pour la rentrée de 2015 de 146 élèves pour une moyenne de 24.33 élèves/classe ;

CONSIDERANT que sur 156 élèves, dont 27 ont un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) ou Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), 8 sont suivis par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), 40 sont suivis par un orthophoniste, en hôpital de jour, en Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP), dont 17 sont suivis par un psychologue ;

CONSIDERANT qu'une commission éducative a été mise en place pour des problèmes de comportement, de violence dès le cours élémentaire et de harcèlement ;

CONSIDERANT que les élèves sont de plus en plus en difficultés scolaires, avec des problèmes de comportement et des situations familiales compliquées (les enseignantes sont en contact régulièrement avec les assistantes sociales et familiales) ;

CONSIDERANT que ces suppressions de classes auront pour conséquences :

- d'entraver le travail des enseignants qui s'investissent pour inverser la tendance,
- d'augmenter le nombre d'élèves par classe,
- de donner moins de moyens,

CONSIDERANT un contexte social dégradé plus accentué au niveau de notre territoire par rapport au contexte national ;

CONSIDERANT un fort pourcentage d'élèves sortant du système scolaire sans aucun diplôme,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFIRME son attachement à une politique éducative de qualité ;

DEMANDE à Monsieur le Recteur et à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale d'examiner avec toute l'attention nécessaire la demande de maintien de la septième classe de l'école élémentaire de Brazey en Plaine afin de permettre à tous les enfants de réussir et de leur donner une véritable égalité des chances.

POINTS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

Projet d'acquisition du terrain de Dijon Céréales

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait acquérir un terrain, libre toute construction, situé rue du Canal à Brazey en Plaine, appartenant à la SCA Coopérative Agricole DIJON CEREALES afin de créer un petit lotissement communal de 3 parcelles. Ce terrain a une superficie de 33a 77ca. L'intérêt de ce projet est de permettre la maîtrise de l'utilisation du foncier dans un secteur résidentiel.

Travaux du cimetière

Monsieur le Maire explique que la commune de Brazey en Plaine a passé un marché pulic pour procéder au relevage de vingt-neuf tombes dans l'ancien cimetière. Trois entreprises ont reçu une demande de devis. Nous avons reçu une seule réponse de l'entreprise EURL BAC d'un montant de 11 382.00 €. Ces travaux commenceront courant juin 2015.

Informations sur les dotations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Brazey en Plaine va recevoir 15 000.00 € de plus que ce qui était envisagé sur les dotations de l'Etat.

Avancement des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur Lionel HOUEE, explique que le gros œuvre est achevé et que les travaux actuellement en cours concernent l'électricité et le cloisonnement. Il souligne que l'enduit devra être repris du fait de malfaçons.

Manifestation commémorative du 8 mai 1945

Dans le cadre de la célébration des 70 ans de l'Armistice du 8 mai 1945, la commune de Brazey en Plaine organise en collaboration avec le musée bourguignon, une journée commémorative. Celle-ci débutera par un office religieux à 9h30, un dépôt de gerbes au monument Bonaparte à 10h30, un dépôt de gerbe au cimetière à 11h15, ensuite un défilé de véhicules anciens, passage d'avions, cérémonie au monument aux morts à 13h00, parachutistes au-dessus du Clos Guenot suivi d'un apéritif, buvette, barbecue.

Une kermesse, une exposition de maquettes et un bal d'époque clôtureront ce moment festif.

Liste annuelle des jurés d'assises

Monsieur le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises.

Ont été tirés au sort :

Madame Véronique BIANCO
Madame Catherine CEZARD
Madame Valérie GORCE
Madame Sylvette CLAIRET
Monsieur Raymond LARSONNIER
Madame Sandrine RENAUD
Monsieur Gilles RENARD
Madame Mélanie ROUX
Madame Marie-Claude GANEE
Monsieur Pascal PORCEDU
Madame Carole HUMBEY
Madame JOELLE ASSELIN

Communication

Monsieur le Maire informe :

- Monsieur le Préfet et Madame la Sous Préfète se rendront à Brazey en Plaine le mercredi 06 mai 2015.
- Une réunion du comité de lignes se tiendra au Conseil Régional le mardi 12 mai 2015 concernant le fonctionnement des TER en Bourgogne.
- La Communauté de Communes Rives de Saône travaille sur l'instruction des autorisations d'urbanisme qui doit se mettre en place pour le 1er juillet 2015. Monsieur le Maire explique que nous devons être prudents car actuellement nous n'avons pas connaissance du coût exact. Nous aurons la possibilité d'instruire les dossiers en mairie en faisant l'acquisition d'un logiciel d'une valeur de 4 500.00 €.
- Communauté de Communes Rives de Saône : Au dernier conseil communautaire, les différents budgets ont été votés. La problématique de la piscine a été soulevée, une fermeture administrative est possible pour cet été.

Dates des prochains conseils municipaux :

Lundi 18 mai 2015

Lundi 22 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à BRAZEY EN PLAINE, le 23 avril 2015

Le Maire, Gilles DELEPAU.